

HAUTE AUTORITÉ DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'ÉGALITÉ

*Le Directeur Général*

Paris, le 21 juillet 2005

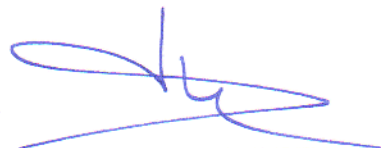
N/Réf : MF/SNPADHUE/2005/0352/001

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre lettre du 18 juillet 2005, par laquelle vous saisissez la Haute autorité d'une réclamation. Elle fera l'objet d'un examen attentif dans les meilleurs délais, au regard de la compétence de la Haute autorité qui porte sur toutes les discriminations, directes ou indirectes, prohibées par la loi.

Je ne manquerai pas de vous informer de la suite donnée à votre demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Marc DUBOURDIEU

Docteur Talal ANNANI  
Président du SNPADHUE  
38, rue des Feuillardes  
77920 SAMOIS SUR SEINE